

140-09-2024 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

FACTURES PAYÉES		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Bell	Cellulaire	48.32 \$
Hydro-Québec	Éclairage	240.51 \$
TOTAL		288.83 \$

FACTURES À PAYER		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
2968-4404 Qc (Excavation Rioux)	Nettoyage de fossés du Rang 4, gravier Rang 6 et aménagement terrain municipal	18 757.15 \$
Aqua Zone	Sac à ordures	41.38 \$
Bell Mobilité	Cellulaire septembre	48.32 \$
Boutique du travailleur	Maillon et tendeur pour mur du garage	47.12 \$
Buropro	Copies mensuelles	26.99 \$
Cain Lamarre	Dossier infraction	3 735.78 \$
Code Ducharme	Mise à jour Lois municipales	81.59 \$
Comité de développement St-Vianney	Location jeu gonflable	689.85 \$
Entreprises Georges Valois	Débroussaillage Rangs 3-6-7	10 839.27 \$
Excavation Sylvain Harvey	Nettoyage de fossés du Rang 6, ponceau Rang 3	11 055.20 \$
FQM Assurance	Surprime location jeu gonflable	147.15 \$
Garage Coop d'Albertville	Fournitures fête, diners bénévoles berce, tracteur à pelouse et camionnette	860.11 \$
H2Lab	Eaux usées	107.28 \$
Jennifer Gosselin	Entretien fête municipale	80.00 \$
Lee Conciergerie	Entretien août	180.01 \$
Matrec	Ajustement diesel juillet et cueillette août	2 950.29 \$
MRC Matapédia	Laboratoire pour ponceaux Rangs 5 et 7 sud, eaux usées, ponceau rang 8 sud au km 3, rechargement gravier route Matalik, suivi et coordination	30 957.42 \$
Petite caisse	Condiment et sacs maïs soufflé fête municipale	44.75 \$
Petits Plaisirs Glacés	Déplacement et service fête municipale	74.73 \$
Pièces d'auto DR	Ampoule, foret et boulonnerie	24.10 \$
Remises provinciales et fédérales	août-24	5 029.68 \$
Service Traiteur Francine Bérubé	Méchoui	3 210.10 \$
Transport FJS	Déboucher calvette Lac Chaux et Rang 6	413.91 \$
Transport Jacques Couturier	Fauchage accotements	1 454.43 \$
Unoria	Semence pour terrain municipal, ponceau et manchon pour Rang 3, bacs de déchet et récupération pour Rang 2, pièces et huile tracteur à pelouse	2 551.22 \$

Visa	Diverses fournitures pour fête municipale, piles, chlore pour bassin, filet de basket, achat et retour du jeu gonflable	342.51 \$
TOTAL		93 750.34 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

141-09-2024 : CORRESPONDANCES

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

142-09-2024 : AVENANT EMPRUNT RÈGLEMENT 2022-01

Attendu que la Municipalité d'Alberville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que la Municipalité d'Alberville a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité d'Alberville confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Mélissa Hébert, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

143-09-2024 : OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE GRAVIER DES RANGS 2 SUD, 3 NORD ET 4 NORD

Considérant que la Municipalité D'Alberville a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de rechargement de gravier des rangs 2 sud, 3 nord et 4 nord;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues, soit Les Entreprises L. Michaud et fils et Transport JMF Lapierre et fils. Les prix obtenus sont les suivants :

1. Les Entreprises L. Michaud et fils: 56 061.81\$ taxes incluses
2. Transport JMF Lapierre et fils: 77 084.99 \$ taxes incluses

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'octroyer le contrat de rechargement de gravier à Les Entreprises L. Michaud et fils au montant de 56 061.81\$ (taxes incluses).

Vote pour : 6 et vote contre : 0

144-09-2024 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAVL VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION POUR LA RÉFECTION DES PONCEAUX DES RANGS 5 SUD ET 7 SUD

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que la Municipalité d'Albertville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services détaillant les coûts (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur (appel d'offre)

Attendu que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Mélissa Hébert, directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité d'Albertville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Mélissa Hébert, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

145-09-2024 : MANDAT AU SERVICE DE FORESTERIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA DANS LES DOSSIERS D'INFRACTIONS

Considérant que des constats d'infraction en lien avec la coupe d'arbres peuvent être émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de notre municipalité;

Considérant que les données prises par drone ou par visuel d'un inspecteur pour émettre un constat d'infraction peuvent nécessiter la confirmation d'un ingénieur forestier par le biais de visite terrain, d'utilisation d'équipement ou tout autre moyen nécessaire.

En conséquence, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement de mandater le Service de foresterie de la MRC de la Matapédia ainsi que son directeur M. Mario Turbide, ingénieur forestier, à assister notre inspecteur en bâtiment et en environnement lors du recueil d'information concernant les dossiers d'infraction.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

146-09-2024 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR L'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET PLUVIALES AINSI QUE DU POSTE DE POMPAGE

Considérant que les prises de données bimensuelles démontrent que les débits printaniers sont très importants;

Considérant que nous avons certaines difficultés de calibration de la pompe de la station de pompage;

Considérant qu'il y a lieu de vérifier si des drains de fondation pourraient être raccorder au système du réseau d'égout;

Considérant qu'il y a la possibilité d'une défectuosité d'une vanne d'arrêt ou d'un problème d'étanchéité de la station de pompage;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de mandater le Service de génie de la MRC de la Matapédia pour la vérification des conduites d'égouts sanitaires et pluviales ainsi que du poste de pompage.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

147-09-2024 : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TÊTE DE PUIT D'EAU POTABLE

Considérant que par suite d'analyses, notre puit d'eau potable est sujet à la contamination par eau de surface;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des informations concernant la réfection de la tête de puit d'eau potable fourni par le Service de génie de la MRC de la Matapédia;

Considérant que le scénario #2, soit de sceller le puit jusqu'au roc, est recommandé par l'ingénieur;

En conséquence, il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'autoriser Mme Mélissa Hébert, directrice générale, à demander des soumissions.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

148-09-2024 : ENGAGEMENT ET ENTENTE SALARIALE OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT

Considérant que les opérateurs en déneigement en place prendront leur retraite partielle en 2024-2025;

Considérant qu'un nouvel opérateur à temps plein est nécessaire;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'entente d'engagement et salariale :

En conséquence, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement de faire l'embauche de M. Doris Ouellet aux conditions décrites dans l'entente d'engagement et salariale et autoriser Mme Mélissa Hébert, directrice générale, à signer le document.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

149-09-2024 : MISE À JOUR POLITIQUE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Attendu que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Attendu que la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Attendu que la Municipalité d'Alberville a adopté une telle politique le 13 septembre 2021, résolution no 178-09-2021 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

Attendu que la Municipalité d'Alberville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Attendu que la Municipalité d'Alberville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

Attendu qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement :

1. Que la Municipalité d'Alberville abroge LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL adoptée le 13 septembre 2021, résolution no 178-09-2021.
2. Que la Municipalité d'Alberville adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

150-09-2024 : DÉPÔT AU PROGRAMME NOUVEAU HORIZON POUR LE PROJET DE MINI-PUTT

Considérant que la municipalité a un projet de construction d'un mini-putt 18 trous;

Considérant que la municipalité a fait l'acquisition des plans pour la construction;

Considérant que le Ministère de l'Éducation nous a octroyé une subvention de 47 279.78 \$ pour la construction d'un mini-putt;

Considérant que le processus pour obtenir des soumissions est débuté;

Considérant que nous devons trouver des sommes supplémentaires pour concrétiser le projet;

Par conséquent, Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'autoriser Mme Mélissa Hébert, directrice générale, à déposer la demande d'aide financière au Programme Nouveau Horizon ainsi que tous documents s'y rattachant.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

151-09-2024 : DEMANDE DE TRAITEMENT DE LA BERCE AU CENTRE DE SERVICE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Attendu que la gestion des *espèces exotiques envahissantes* (EEE) est une obligation réglementaire. La berce commune (sphondyle, *Heracleum sphondylium*) est sur la liste des espèces prioritaires du *Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs* (MELCCFP).

Attendu que la Municipalité d'Alberville a pris l'engagement de mettre en œuvre des actions concrètes pour contrôler et/ou éradiquer les colonies au sein de ses limites territoriales.

Attendu que la Municipalité d'Alberville demande la collaboration et/ou la contribution du *Ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour le traitement des colonies de la berce sphondyle (commune, *Heracleum sphondylium*) aux coordonnées géographiques suivantes:

- 48°19'30.5"N 67°21'36.4"W colonie 1
- 48°19'31.2"N 67°21'35.2"W colonie 2
- 48°19'37.4"N 67°21'08.9"W colonie 3
- 48°19'48.5"N 67°19'46.2"W colonie 4
- 48°19'54.8"N 67°19'19.3"W colonie 5
- 48°19'59.6"N 67°18'09.2"W colonie 6

Les traitements prévus par la municipalité pour ces colonies comprennent les actions suivantes:

- TRAITEMENTS PRÉVUS (Arrachage manuelle, traitement chimique, traitement à la pelle mécanique, bâchage, etc)

Attendu que la Municipalité d'Alberville présente au MTQ l'ensemble des informations utiles à l'évaluation des traitements et/ou l'ensemble des preuves justificatives des traitements ayant eu lieu sur l'emprise de la voirie du MTQ.

En conséquence, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement de demander la collaboration et/ou la contribution du *Ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour le traitement des colonies de la berce sphondyle (commune, *Heracleum sphondylium*)

Vote pour : 6 et vote contre : 0

152-09-2024 : LETRE D'APPUI GARAGE COOP D'ALBERTVILLE POUR DEMANDE AU FRIÉS

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'appuyer leur demande au Fonds régional d'investissement en économie sociale pour le projet de consolidation.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

153-09-2024 : MANDAT À BERNARD ET GAUDREULT, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR PRODUIRE LES PLANS DE SUBDIVISION CADASTRALE DANS LES DOSSIERS DE MUNICIPALISATION DES CHEMINS DES ÉRABLES ET DU 2^{IÈME} RANG NORD

Considérant que la municipalité d'Albertville a les promesses de cessions nécessaires pour effectuer des opérations de cadastrage dans les dossiers des chemins des Érables et du 2^{ième} Rang Nord;

Considérant qu'il y a lieu de produire les plans de subdivision dans ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de mandater la firme Bernard et Gaudreault, arpenteurs-géomètres, pour la réalisation des plans de subdivision dans les dossiers des chemins des Érables et du 2^{ième} Rang Nord.

Vote pour : 6 et vote contre : 0

154-09-2024 : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

155-09-2024 : PÉRIODE DE QUESTION

Une question concernant les candidatures reçues pour le poste d'opérateur en déneigement

156-09-2024: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de lever la séance à 20h38.

Vote pour : 6 Vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.